

La Fédération québécoise des sports cyclistes (cyclisme sur route) sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION



CATÉGORIES	ÂGES		SEXES	ÉPREUVES
	2011	2012		
Minime (U15)	1997-98	1998-99	M+F M+F M+F	5 km CLM individuel 35 min critérium 30 km sur route
Cadet (U17)	1995-96	1996-97	M+F M+F M+F	8 km CLM individuel 50 min critérium 50 km sur route
Cyclisme à main	1990-96	1991-97	M+F	5 km CLM individuel 30 min critérium 10 km sur route

B) AFFILIATION

Tous les participants doivent être licenciés à la Fédération.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
Minime (U15)	1998-99	M+F	5 km CLM individuel
		M+F	10 km CLM équipe
		M+F	35 min – critérium
		M+F	40 km sur route
Cadet (U17)	1996-97	M+F	8 km CLM individuel
		M+F	15 km CLM équipe
		M+F	50 min – critérium
		M+F	67 km sur route
Cyclisme à main	1991-97	M+F	5 km CLM individuel
			30 min critérium
			10 km sur route

FORMULES DE COURSE

Contre la montre Individuel:

Les départs s'effectuent individuellement à toutes les minutes, en débutant avec les garçons, suivis des filles. Un délai de cinq minutes est prévu entre le dernier départ chez les garçons et le premier départ chez les filles pour intercaler les coureurs qui se présenteraient en retard à leur départ. L'arrivée et le départ ne doivent pas obligatoirement être situés au même endroit.

Course sur route:

Les épreuves de la course sur route se tiendront sur un circuit routier mesurant entre 5 km et 15 km au tour, parcouru le nombre de fois nécessaire pour couvrir la distance au programme. Pour permettre la tenue de l'ensemble des épreuves dans un programme d'une seule journée, deux catégories pourront évoluer simultanément sur le parcours. Leurs départs seront décalés de quelques minutes de façon à ce que les catégories ne se nuisent pas sur le parcours (pas de risque de doubler le peloton de l'autre catégorie).

Critérium:

Les épreuves de critérium se dérouleront sur un circuit fermé qui mesure entre 1 et 2 km au tour, parcouru le nombre de fois nécessaire pour couvrir la distance prévue au programme. Dans le cas des catégories minime et cadet, les épreuves sont établies en durée plutôt qu'en terme de distance. Les catégories doivent évoluer seules sur le circuit.

Contre la montre par équipe:

Dans ce type d'épreuve, on peut utiliser une boucle idéalement ou un aller-retour. Dans le cas d'un aller-retour, le point de demi-tour sera situé à différents endroits selon la distance à parcourir pour chaque catégorie.

Dans cette épreuve, les équipes prennent le départ à intervalles réguliers (2 minutes). Un véhicule d'équipe doit suivre chaque équipe pour assurer le dépannage advenant une crevaison ou un bris mécanique à un des coureurs. Chacune des catégories doit avoir complété son épreuve avant d'entreprendre la catégorie suivante. Le contre la montre par équipe n'est pas une épreuve au programme de la catégorie cyclisme à main.

Les équipes sont mixtes (3 G et 2 F). À l'arrivée, une équipe devra minimalement comporter une fille et le temps sera celui du troisième coureur à l'arrivée. Les équipes incomplètes pourront prendre le départ en autant qu'il y ait trois coureurs dont une fille.

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Cyclisme sur route :

Maximum: 10 athlètes *
1 entraîneur ou directeur sportif
2 accompagnateurs dont 1 conducteur
5 cadets (3 garçons + 2 filles)
5 minimes (3 garçons + 2 filles)

- Lors de la finale régionale, une délégation n'ayant pas trois garçons dans une catégorie, pourra compenser avec une fille dans la même catégorie (ex. : 1 ou 2 Minime G, et 3 Minime F, advenant qu'il y ait juste 1 ou 2 garçons présent lors de la finale régionale).
- Lorsqu'une région choisie de faire la sélection de ses athlètes sur plus d'une finale régionale, un athlète n'est pas tenu de participer à toutes les tranches pour se qualifier à la finale provinciale.

Cyclisme à main :

Maximum : 20 cyclistes à main (mixte) pour l'ensemble des régions du Québec

- Chaque région est assurée d'inscrire un athlète si elle est qualifiée. Le choix de cet athlète sera basé sur la réalisation d'un standard de performance lors de l'épreuve CLM individuel des finales régionales des Jeux du Québec. Les places vacantes seront attribuées aux athlètes (garçons ou filles) qui auront obtenu les meilleurs résultats lors de l'épreuve provinciale qui sera retenue par l'AQSF et la FQSC. Finalement, aucune région ne pourra avoir plus de deux athlètes.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Tous les entraîneurs, directeurs sportifs et accompagnateurs doivent être membre en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra détenir minimalement une formation «Compétition-Introduction – Habiletés et tactiques vélo de route » ou un niveau 1 technique dans l'ancien modèle du PNCE. Chaque région doit être encadrée par un entraîneur. Une région n'ayant pas d'entraîneur sera dirigé par un directeur sportif, et sera jumelée avec un entraîneur d'une autre région. La confirmation s'effectuera lors de la réunion technique.

Pour les régions qui auront qualifiées un athlète en cyclisme à main, un accompagnateur supplémentaire pourra se joindre à la délégation.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence de la FQSC)

Coût:	Avant le 15 juillet 2012		Après le 15 juillet 2012 *
	Minime (U15)	Plein montant	50 % du plein montant
	Cadet (U17)	Plein montant	50 % du plein montant
	Cyclisme à main	Plein montant	50 % du plein montant

* rabais applicable seulement dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec

Date limite: Aucune

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

La sélection régionale devra être conforme selon le document de règlement de la fédération portant sur les Jeux régionaux. <http://www.fqsc.net/excellence/JeuxDuQuebecSelection.htm>

F) ADMISSIBILITÉ

Cyclisme sur route :

Avoir participé à la sélection régionale. Les athlètes participant à la Finale provinciale doivent absolument détenir la licence régulière.

Cyclisme à main :

Avoir participé à la sélection régionale et pour les place vacante à l'épreuve provinciale retenue par la FQSC et l'AQSFR

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Seulement en cas de protêt d'admissibilité.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil).

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Cyclisme sur route :

Selon les modalités décrites aux formules de course.

Cyclisme à main :

Les épreuves seront courues mixtes mais les classements seront divisé par sexe pour ainsi remettre 3 médailles aux hommes et 3 médailles aux femmes.

I) SURCLASSEMENT

Cyclisme sur route :

Le surclassement est autorisé pour l'épreuve du Contre la montre par équipe seulement, et selon des modalités bien particulières. Ces mesures visent uniquement à permettre la formation d'un plus grand nombre d'équipes légitimes lors de cette compétition.

Paramètres

- Équipes de 5 coureurs (3 garçons et 2 filles ou 2 garçons et 3 filles).
- Surclassement autorisé pour permettre à une équipe de participer.
- Sous-classement interdit
- Le surclassement est autorisé dans la perspective de combler les places vacantes et non de renforcer une équipe.

Exemples

- (2 Minimes féminins; 3 Minimes masculins; 0 Cadet féminin; 3 Cadets masculins).

Cette région pourrait choisir de monter une coureuse minime dans la catégorie cadet pour avoir une équipe cadette complète. Cela lui permettrait d'avoir deux équipes. Il y aurait alors deux équipes complètes de Contre la Montre : Minime - 3 gars et 1 filles, Cadet - 3 gars et 1 fille.

- (2 Minimes féminins; 3 Minimes masculins; 1 Cadet féminin; 3 Cadets masculins).

Cette région n'aurait d'autre choix que de conserver intactes ces deux équipes. Donc, il y aurait alors une équipe complète et une équipe incomplète : Minime - 3 gars et 2 filles, Cadet - 3 gars et 1 fille.

Les régions qui voudront surclasser un ou une athlète pour constituer une équipe de Contre la montre devront en faire la demande à la fédération, qui déterminera l'admissibilité de la demande.

Cyclisme à main :

Le surclassement n'est pas applicable

J) SUBSTITUTION

Permise en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale ou à l'épreuve de sélection provinciale dans le cas des athlètes en cyclisme à main.

K) EXCLUSION

Aucune

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et Sports-Québec.